

## PARTICULIERS

# CONDITIONS ET TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES  
AUX PARTICULIERS

AU 14/01/2021

(modifiés à partir du 16/08/2021)

Prix en euros par opération  
(sauf indication contraire), exprimés  
taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE  
POPULAIRE   
NORD

## EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance ( <u>Internet</u> , téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) <sup>(1)</sup> <b>Cyberplus</b>	<b>Gratuit</b> (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <b>Cyberplus</b> ▲	2,50€ <sup>(2)</sup> par mois Soit pour information 30,00€ <sup>(3)</sup> par an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte ▲	2,50€ par mois Soit pour information 30,00€ par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – à débit immédiat : <b>Carte Visa Classic</b> – à débit différé : <b>Carte Visa Classic</b> – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : <b>Carte Visa Classic</b>	48,00€ par an 46,00€ par an 48,00€ par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) ▲	1,00€ par retrait (à partir du 3 <sup>ème</sup> retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : <b>Sécuriplus</b> <sup>(4)</sup> ▲	28,20€ par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : – en agence – par Internet	4,25€ par virement <b>Gratuit</b>
Prélèvement : – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	<b>Gratuit</b> <b>Gratuit</b>
Commission d'intervention	8,00€ par opération avec un plafond de 80,00€ par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1<sup>er</sup>, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-I-1 A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Tarif mensuel appliqué dès la 1<sup>ère</sup> alerte.

(3) En cas de réception d'au moins une alerte pendant 12 mois consécutifs.

(4) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL

## SOMMAIRE

<b>EXTRAIT STANDARD DES TARIFS</b>	<b>2</b>
<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>	<b>3</b>
3 Ouverture, transformation, clôture	
3 Relevés de compte	
3 Tenue de compte	
3 Services en agence	
3 Services Bancaires de Base	
4 Prestations de Base	
4 Droit à l'imprévu	
<b>BANQUE À DISTANCE</b>	<b>4</b>
4 Par Internet	
5 Par téléphone	
5 Par automate	
<b>VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>	<b>5</b>
5 Cartes	
6 OPPO 24/24	
6 Virements	
7 Prélèvements / TIP / SEPA	
7 Chèques	
7 Offres retirées de la commercialisation	
<b>OFFRES GROUPÉES DE SERVICES</b>	<b>8</b>
8 Forfait Cristal Pack Famille	
8 Forfait Cristal Solo	
9 Forfait Cristal Duo	
9 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)	
10 Offres retirées de la commercialisation	
<b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>	<b>11</b>
11 Commission d'intervention	
11 Opérations particulières	
11 Incidents de paiement	
11 Plafonnements spécifiques	
<b>DÉCOUVERTS ET CRÉDITS</b>	<b>12</b>
12 Découverts et autorisations de découvert	
12 Crédits à la consommation	
12 Crédits immobiliers	
13 Garanties et Prestations diverses	
13 Assurance	
<b>ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS</b>	<b>13</b>
13 Épargne bancaire	
14 Placements financiers	
14 Autres services	
14 Gestion sous mandat	
14 Parts sociales	
<b>ASSURANCES ET PRÉVOYANCE</b>	<b>15</b>
15 Vous assurer ainsi que vos proches	
15 Assurer vos biens	
15 Vous protéger au quotidien	
15 Assurer votre épargne	
15 Assurer vos moyens de paiement	
15 Offres retirées de la commercialisation	
<b>AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES</b>	<b>16</b>
16 Frais de succession	
<b>OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL</b>	<b>16</b>
16 Opérations de change	
16 Opérations par carte bancaire	
16 Virement non SEPA	
17 Autres services	
<b>NUMÉROS UTILES</b>	<b>17</b>
17 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	
18 Nos partenaires / Mentions légales	
<b>RÉSOLURE UN LITIGE</b>	<b>19</b>
<b>INFORMATION COMPLÉMENTAIRE</b>	<b>19</b>

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

Pour les termes qui font l'objet de cet icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt	<b>Gratuit</b>
• Désolidarisation de compte joint	50,00€
• Service d'aide à la mobilité bancaire (offre Facili'pop)	<b>Gratuit</b>
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	<b>Gratuit</b>

## RELEVÉS DE COMPTE (TARIF PAR RELEVÉ)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Journalière	1,80€	<b>Gratuit</b>
Décadaire	1,80€	<b>Gratuit</b>

• Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire **Gratuit**

• Relevé annuel de frais **Gratuit**

## TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt ▲	2,50€ <sup>(2)</sup> par mois soit un prélèvement de 7,50€ par trimestre
• Commission de suivi	67,65€ par trimestre

Compte débiteur de 60 jours ou plus dans le trimestre (consécutifs ou non) sans autorisation ou en dépassement d'autorisation.

À compter de ces 60 jours de débit dans le trimestre, un jour suffit, sans autorisation ou en dépassement d'autorisation, pour déclencher la tarification de la commission de suivi.

Un client qui reste dans son autorisation n'est pas prélevé de la commission de suivi, même s'il est débiteur de 60 jours et plus dans le trimestre.

Les clients titulaires des services bancaires de base, les clients titulaires de l'Offre de Clientèle en situation de Fragilité Financière (OCF) ou les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code Monétaire et Financier sont exonérés de la Commission de Suivi.

• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif	30,00€ par an dans la limite du solde créditeur du compte <sup>(1)</sup>
---	--

## DÉFINITION – Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies : 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés. 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

## SERVICES EN AGENCE

### VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces au guichet de votre agence	<b>Gratuit</b>
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque – en euros	<b>Gratuit</b>
• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	À partir de 10,40€
• Carte de retrait à usage unique hors de votre agence de domiciliation	3,00€ par carte

### RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

• Simple (moins d'un an)	17,00€
• Complexe (plus d'un an)	40,00€

### AUTRES SERVICES

• Courriers conservés à l'agence	195,00€
• Enregistrement d'un changement d'adresse	<b>Gratuit</b>
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	10,40€ par compte
• Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)	<b>Gratuit</b>
• Duplicata de relevé de compte en agence – 3 derniers mois	<b>Gratuit</b>
– plus de 3 mois	17,00€
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	<b>Gratuit</b>

## DÉFINITION

Le **BIC** (Bank Identifier Code) et l'**IBAN** (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

• Attestations diverses	21,00€
• Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)	À partir de 70,00€ par an
– Frais de location de coffre-fort (selon volume et montant garanti)	
– Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Frais réels par ouverture

## SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)

– L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,	<b>Gratuit</b>
– Un changement d'adresse par an,	
– La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,	
– La domiciliation de virements bancaires,	
– L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	
– L'encaissement de chèques et de virements bancaires,	
– Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	
– L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.),	
– Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,	
– La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne,	
– Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,	
– La réalisation des opérations de caisse.	

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Tenue de compte gratuite pendant toute la durée du crédit immobilier pour les nouveaux clients qui souscrivent un crédit immobilier dans nos livres, dans les 6 mois de l'entrée en relation.

## OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

- Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base :
  - Commission d'intervention (dans la limite d'un plafond mensuel de 20€, soit 5 opérations) **4€ par opération**
  - frais par avis à tiers détenteur, saisies et oppositions **Gratuit**
  - carte de retrait à usage unique **Gratuit**
  - émission et réception de virements internationaux **Gratuit**
  - commission de suivi **Gratuit**

### LES PRESTATIONS DE BASE<sup>(1)</sup>

- (au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)
- L'ouverture et la clôture du compte, **Gratuit**
  - Un changement d'adresse par an, **Gratuit**
  - La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire, **Gratuit**
  - La domiciliation de virements bancaires, **Gratuit**
  - L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, **Gratuit**
  - La tenue du compte, **Tarifs standards<sup>(2)</sup>**
  - L'encaissement de chèques et de virements bancaires, **Tarifs standards<sup>(2)</sup>**
  - Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, **Tarifs standards<sup>(2)</sup>**
  - L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc...), **Tarifs standards<sup>(2)</sup>**
  - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque, **Tarifs standards<sup>(2)</sup>**
  - La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, **Tarifs standards<sup>(2)</sup>**

### DROIT À L'IMPRÉVU

- Forfait **3,15€ par mois**
  - Exonération du minimum de perception d'agios (9,90€ par trimestre) en cas d'utilisation de votre autorisation de découvert<sup>(3)</sup>
  - Exonération des frais de refabrication de votre carte bancaire détériorée<sup>(3)</sup>
  - Conditions privilégiées sur nos prêts trésorerie<sup>(3)</sup>

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.  
(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.  
(3) Selon les conditions contractuelles en vigueur.

## BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

### PAR INTERNET

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) **Gratuit<sup>(1)</sup>**  
**Cyberplus<sup>(1)(2)</sup>** – Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) **Gratuit<sup>(1)</sup> pour toute nouvelle souscription**  
**Linebourse<sup>(1)(2)</sup>** – Service permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.
- Mise à disposition d'un **PassCyberplus**
  - 1<sup>er</sup> lecteur **Gratuit 10,50€**
  - lecteur supplémentaire **12,50€ par an**

Pour les clients utilisateurs du PassCyberplus et ne possédant pas de carte bancaire internationale Banque Populaire. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez utiliser une carte PassCyberplus.
- Mise à disposition d'une carte **PassCyberplus** **12,50€ par an**  
Pour les clients utilisateurs du PassCyberplus et ne possédant pas de carte bancaire internationale Banque Populaire.
- **Cyberconfiance** **2,10€ par mois**
  - vous bénéficiez de la gratuité des frais d'envoi de tous vos SMS d'authentification forte, pour vos paiements par carte bancaire sur internet.
  - vous suivez toutes vos opérations bancaires en direct grâce à des alertes via email ou SMS.
- Abonnement à des produits offrant des alertes **2,50€ par mois** **▲**  
sur la situation du compte par SMS (mise en place par Cyberplus)<sup>(3)</sup>
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par Courriel (mise en place par Cyberplus)<sup>(3)</sup> **2,50€ par mois**
- E-documents (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance) **Gratuit**
- Coffre-fort numérique (5 Go) **▲** **1,00€ par mois**

### À SAVOIR Fonctionnalités à distance (gratuites)

- **Agrégation de comptes** : service d'informations consolidées concernant un (ou plusieurs) compte(s) ouvert(s) auprès d'une (ou plusieurs) autre(s) banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- **SECUR'PASS** : une solution d'authentification forte pour réaliser des paiements par carte bancaire sur internet ou vos opérations sensibles de banque à distance. Cette solution est à activer dans votre application Banque'Pop.
- **CYBERPLUSPROTECTION** : service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.  
(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.  
(3) Tarif mensuel appliqué dès la 1<sup>re</sup> alerte.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL

## BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

### PAR TÉLÉPHONE

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

**Moviplus** (abonnement mensuel, 2 choix possibles)

- Moviplus quotidien
- Moviplus hebdomadaire

2,50€ par mois  
1,60€ par mois

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à ses besoins.

Ces services permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations :

- Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

**Tonalité Plus**<sup>(1)</sup>

– composez le **0 892 890 009** Service 0,30€/min + prix appel

Serveur Vocal Tonalité Plus  
(24h/24 7j/7)

- Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) **SMS+**<sup>(1)</sup>

0,37€ par SMS

– composez le 6 11 10 à partir de votre mobile (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

### PAR AUTOMATE

- SM@RT** retrait

SM@RT retrait est un service de dépannage à l'aide de votre smartphone, sans recourir à une carte bancaire, qui vous permet de retirer de l'argent à tout moment, dans l'ensemble des DAB du réseau Banque Populaire. Pour en disposer, ce service doit être activé au préalable dans l'application Banque Pop, sur votre smartphone.

Gratuit

## VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

### CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

#### DÉFINITIONS

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.
- Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Pour les Contestations Opérations Cartes, appelez\* le 09 69 36 06 35 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur).

\* Du lundi au samedi 8h-22h

#### Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC	EUROCARD MASTERCARD*
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> <sup>(1)</sup> – carte de paiement internationale à débit immédiat	320€	220€	130€	48€	48€
<b>Fourniture d'une carte de crédit</b> <sup>(1)</sup> – carte de paiement internationale à débit différé	320€	220€	130€	46€	46€
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				48€	
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat				48€	

\* Non compris dans les offres CRISTAL

(1) Une réduction est accordée à partir de la 2ème carte de même type sur le même compte.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)<sup>(1)(4)</sup>

CARTES (TARIF ANNUEL) ▲	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	220€	130€	48€
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	220€	130€	46€

Pour toute souscription, hors convention, d'une carte Visa Platinum FACÉLIA, la cotisation de la carte Eurocard Mastercard à débit immédiat est à 1,00€ par an.

### À SAVOIR

Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

### PAIEMENT PAR CARTE

• Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE<sup>(2)</sup> **Gratuit**

### RETRAITS D'ESPÈCES

#### Retrait d'espèces en euros

• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire en euros **Gratuit**

• Retrait d'espèces (cas de retrait en euro<sup>(2)</sup>) dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale

CARTES ▲	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC, MASTERCARD, VISA ELECTRON
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 3 <sup>e</sup> retrait dans le mois	Gratuit	Gratuit	1,00 €/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	Gratuit	–

• Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre Banque Populaire **À partir de 10,40€**

• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro) (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p.16)

### SERVICE DE PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES

• Service E-Carte bleue (paiement sécurisé sur Internet) **13,00€**

### SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

	EN AGENCE	VIA APPLICATION MOBILE
Réédition / réactivation du code confidentiel de la carte	8,35€	Gratuit
Augmentation temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement (autres cartes)	10,50€ par modification	3 gratuites par an
Augmentation temporaire ou permanente du plafond de retrait et/ou de paiement – avec Visa Premier, Visa Premier Facélia, Visa Platinum, Visa Platinum Facélia, Visa Infinite	Gratuit	
Augmentation permanente du plafond de retrait et/ou de paiement (autres cartes)	30,00€ par modification (valable 1 an)	–

• Refabrication de la carte avant échéance  
– en mode normal **8,35€**  
– en mode urgent **21,00€**

• Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération **Gratuit**

• Blocage des moyens de paiements à distance<sup>(3)</sup> **Gratuit**

• Activation/désactivation des paiements et retraits à l'étranger<sup>(3)</sup> **Gratuit**

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(2) Voir détail zone EEE et zone euro page 19.

(3) Activation et désactivation via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus.

(4) Une réduction est accordée à partir de la 2<sup>ème</sup> carte de même type sur le même compte.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL

## OPPO 24/24

3,65€ par mois

### Le forfait OPPO 24/24 comprend :

- les oppositions sur chèque ou série de chèques.
- la refabrication en mode urgent de votre carte bancaire Banque Populaire.
- la mise à disposition de fonds dans une autre Banque Populaire\*, pour pouvoir effectuer vos paiements si vous êtes en déplacement.
- 5 virements en agence et 5 chèques de banque par an pour payer vos factures en attendant le renouvellement de vos moyens de paiements.
- l'envoi de votre carte bancaire et de son code confidentiel à l'adresse de votre choix (votre domicile, votre lieu de vacances, le lieu d'un déplacement professionnel...).
- la réédition du code confidentiel de votre carte bancaire.
- 2 modèles de lettre pour confirmer les oppositions.

## VIREMENTS<sup>(1)</sup>

• Réception d'un virement SEPA<sup>(2)</sup> occasionnel ou permanent **Gratuit**

• Frais de mise en place d'un virement permanent (au guichet de votre banque) **Gratuit**

• Émission d'un virement SEPA<sup>(3)</sup>  
Frais par virement vers un compte Banque Populaire du Nord

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Virement occasionnel	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	1,10€	Gratuit	Gratuit

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE	AU DAB
Virement occasionnel	4,25€	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	1,10€	Gratuit	Gratuit	–

• Virement SEPA Instantané ▲  
Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment)

1,00€ par virement de 0 à 1 500€  
3,00€ par virement de 1 500€ à 15 000€  
10,00€ par virement de 15 000€ à 100 000€

## AUTRES OPÉRATIONS

• Service Paylib entre amis **Gratuit**  
Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300€ par jour

• Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement) **Gratuit**

• Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort **12,50€**

• Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement) **Gratuit**

• Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur) **12,50€**

• Confirmation de l'exécution d'un virement émis via **Cyberplus** (par SMS ou courriel) **0,25€ par envoi**

\* 2 mises à disposition de fonds par an, de 2 000€ chacune, dans une autre Banque Populaire régionale.

(1) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 16. (voir détail zone EEE page 19).

(2) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p 19).

(3) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p 19).

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## PRÉLÈVEMENTS / TIP / SEPA<sup>(4)</sup>

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA – créancier organisme public et assimilé – autre	<b>Gratuit</b>
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	<b>Gratuit</b>
• Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement	<b>Gratuit</b>
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	<b>Gratuit</b>
	EN AGENCE
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	<b>Gratuit</b>
Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS/RUM ou ICS)	<b>Gratuit</b>
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)	<b>Gratuit</b>

## DÉFINITIONS

- **ICS (Identifiant Créancier SEPA)** : il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.
- **RUM (Référence Unique de Mandat)** : à chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

- Paiement d'un TIPSEPA **Gratuit**

## CHÈQUES

• Remise de chèque(s) Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré <sup>(1)</sup> (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	<b>Gratuit</b>
• Paiement d'un chèque	<b>Gratuit</b>
• Renouvellement automatique de chéquier	<b>Gratuit</b>
• Frais d'envoi de chéquier à domicile – Envoi par lettre recommandée – Envoi par courrier simple	<b>6,00€</b> <b>Gratuit</b>
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	<b>13,00€</b>
• Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation)	<b>0,54€</b> par image
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois	<b>6,25€</b>

## DÉFINITIONS

- **La date de valeur** : c'est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).
- **Délai d'encaissement** : la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque Populaire vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Banque Populaire peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

## OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client) **18,75€ par an**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client) **18,75€ par an**

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)
  - Carte NRJ Banque Pop' Visa Electron **48,00€ par an**
  - Carte Visa Electron **48,00€ par an**
  - Budj'Visa (réservée au 12-18 ans) **25,00€ par an**
- Service Carte NRJ Banque Pop'
  - pour les détenteurs de carte NRJ Banque Pop' **inclus dans la cotisation carte**
  - pour les détenteurs d'autres cartes
    - pour les moins de 18 ans **6,25€ par visuel et par an**
    - pour les plus de 18 ans **10,50€ par visuel et par an**

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi. Jour de remise avant 15h30 (après 15h30, report au jour ouvré suivant).

(4) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA. Voir détails de la zone SEPA p.19.

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

### FORFAIT CRISTAL PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE  
POUR UNE COTISATION UNIQUE

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire <sup>(1)</sup>	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) <sup>(1)</sup>	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(2)</sup>		•	•
Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(3)</sup>	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ <sup>(1)</sup>		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ <sup>(1)</sup>			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro <sup>(4)</sup>			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels, 1 compte joint)  
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

I carte par compte et par titulaire <sup>(3)</sup>	Description	12,90€	14,90€	27,90€	35,90€	49,90€
	2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	12,90€	14,90€			
	2 Visa Classic + 2 Visa Classic max.	12,90€	14,90€			
	2 Visa Premier + 2 Visa Classic max.			22,90€		
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.				35,90€	
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.					49,90€



POUR LES ENFANTS DE 12 À 28 ANS, un compte individuel par jeune  
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

I carte GRATUITE par compte et par titulaire <sup>(3)</sup>	Description	•	•	•
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) <sup>(5)</sup> ou Visa Classic	•	•	
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) <sup>(5)</sup> ou Visa Classic ou Visa Premier			•



#### LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES<sup>(7)</sup>

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise <sup>(6)</sup>	50% de réduction

### FORFAIT CRISTAL SOLO

CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE  
POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique <sup>(1)</sup>	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) <sup>(1)</sup>	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(2)</sup>		•	•
Une autorisation de découvert <sup>(1)(3)</sup>	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ <sup>(1)</sup>		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ <sup>(1)</sup>			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro <sup>(4)</sup>			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



POUR LES PLUS DE 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

I carte <sup>(3)</sup>	Description	6,90€	9,90€	14,90€	19,90€	25,90€	35,90€
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) <sup>(5)</sup>	6,90€	9,90€				
	Visa Classic	6,90€	9,90€				
	Visa Premier			14,90€	19,90€		
	Visa Platinum					25,90€	
	Visa Infinite						35,90€

POUR LES 12 À 28 ANS

Forfait Cristal Essentiel (12 à 24 ans) <sup>(3)</sup>	1€/mois
Forfait Cristal Essentiel (25 à 28 ans) <sup>(3)</sup>	3€/mois



#### LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES<sup>(7)</sup>

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise <sup>(6)</sup>	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.  
 (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.  
 (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.  
 (4) Hors frais de change.  
 (5) Obligatoire pour les mineurs.  
 (6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.  
 (7) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique.

(1) Clients majeurs uniquement.  
 (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.  
 (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.  
 (4) Hors frais de change.  
 (5) Obligatoire pour les mineurs.  
 (6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.  
 (7) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique.  
 Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée CRISTAL.



## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

### FORFAIT CRISTAL DUO

**DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES  
POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT**

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire <sup>(1)</sup>	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) <sup>(1)</sup>	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(2)</sup>		•	•
Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(3)</sup>	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ <sup>(1)</sup>		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ <sup>(1)</sup>			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro <sup>(4)</sup>			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)				
1 carte par titulaire (2 max.) <sup>(3)</sup>	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	8,90€	12,90€	
	Visa Classic	8,90€	12,90€	
	Visa Premier		18,90€	24,90€
	Visa Platinum			32,50€
	Visa Infinite			44,90€



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES <sup>(6)</sup>	
Pour les sociétaires CASDEN	<b>10% de réduction</b>
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise <sup>(5)</sup>	<b>50% de réduction</b>

### OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

3,00€ par mois soit 36,00€ par an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- L'ouverture, la tenue et la fermeture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique): Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte,
- La fourniture de relevés d'identités bancaires,
- Un changement d'adresse une fois par an,

- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte<sup>(1)</sup>, **16,50€ par mois**
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2, **4,00€ par opération, dans la limite d'un plafond de 16,50€<sup>(2)</sup>**
- Réduction sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision
  - Si montant de l'opération inférieur à 20€, **montant de l'opération, plafonné à 6,00€**
  - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€, **6,00€ par rejet<sup>(3)</sup> dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50€<sup>(2)</sup>**
- Frais par avis à tiers détenteur, saisies et oppositions **Gratuit**
- Carte de retrait à usage unique **Gratuit**
- Commission de suivi **Gratuit**

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

(6) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique.

▲ Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée CRISTAL.

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque, virement et prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

### OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

#### COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

##### - AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONAL À DÉBIT IMMÉDIAT	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONAL À DÉBIT DIFFÉRÉ
Fourniture d'une carte de débit		
- Visa Classic (p. 5)	4,00€ par mois	3,83€ par mois
- Visa Premier (p. 5)	10,83€ par mois	10,83€ par mois
- Visa Platinum (p. 5)	18,33€ par mois	18,33€ par mois
- Visa Infinite (p. 5)	26,67€ par mois	26,67€ par mois
- Eurocard Mastercard (p. 5)	4,00€ par mois	3,83€ par mois
- Visa Classic Facélia (p. 6)	4,00€ par mois	3,83€ par mois
- Visa Premier Facélia (p. 6)	10,83€ par mois	10,83€ par mois
- Visa Platinum Facélia (p. 6)	18,33€ par mois	18,33€ par mois
et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement		
- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus p. 15)		28,20€ par an



#### Au choix, des produits et services de la gestion quotidienne (minimum 2)

- Oppo 24/24 (p. 6)	3,65€ par mois
- Sécuri High-Tech (p. 15)	À partir de 3,10€ par mois
- Fructi-Budget (p. 15)	À partir de 2,46€ par mois
- Fructi-Facilités (p. 15)	1,85€ par mois
- Cyberconfiance (p. 4)	2,10€ par mois
- Droit à l'imprévu (p. 4)	3,15€ par mois
- Relevé IFI (p. 14)	2,33€ par mois
- Relevé Patrimonial (p. 14)	4,16€ par mois
- BPN'International (p. 17)	31,00€ par mois



#### Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

- 4 produits ou services	>	10 % de remise
- 5 produits ou services	>	15 % de remise
- 6 produits ou services	>	20 % de remise
- 7 (ou plus) produits ou services	>	30 % de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires

- Moviplus (p. 5)	2,50€ par mois
- Crescendo (p. 13)	0,70€ par mois
- Dédicace (p. 15)	À partir de 1,85€ par mois

### Les avantages complémentaires

#### Produits offerts

- Tenue de compte
- Envoi simple de chèques à votre domicile

#### Réduction supplémentaire sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention

50% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 16 à 21 ans inclus  
 30% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 22 à 24 ans inclus  
 20% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 25 à 27 ans inclus  
 20% de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle

### OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

#### COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

Cotisation mensuelle	EQUIPAGE ALIZE <sup>(1)</sup>	PRIVILÈGE	EQUIPAGE HORIZON-SKIPPER 16-28 ANS <sup>(2)</sup>	CONVENTION CARTE	EQUIPAGE REGATE	EQUIPAGE CROISIÈRE	CONVENTION ENERGIE BANQUE POP (16-21 ANS)
Visa Electron	10,75€		2,90€	5,25€	11,05€	11,05€	2,75€
Visa Classic Facelia	10,75€	14,50€					
Visa Premier Facelia	17,05€	20,00€					
Visa Platinum Facelia	24,90€	28,40€					
Visa Infinite	30,80€	34,20€				30,80€	
Visa Classic	10,75€	14,50€	3,45€	6,25€	11,05€	11,05€	
Visa Premier	17,05€	20,00€				17,05€	

(1) Convention à demi-tarif pour les jeunes actifs jusqu'à 28 ans avec domiciliation de salaire.

(2) Convention réservée aux étudiants et apprentis entre 16 et 28 ans.

#### COTISATION BUDJ POUR LES 12-17 ANS INCLUS

- Cotisation à une offre groupée de services Budj 2,10€ par mois
  - carte Budj Visa
  - forfait de tenue de compte
  - accès internet et téléphone
  - Sécuriplus, l'assurance des moyens de paiement
  - Crescendo, alimentation du compte d'épargne
  - relevé de compte mensuel

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération avec un plafond de 80,00€ par mois **8,00€**

### DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



### À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de comptes (pages 9 et 11). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 4).

## OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur<sup>(1)</sup> **10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 83,33€)**
- Frais par saisies-attribution / frais par saisies conservatoires **104,00€ par acte**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
  - envoi simple **8,35€**
  - envoi recommandé **19,80€**

## INCIDENTS DE PAIEMENT

### INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

#### Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision<sup>(2)</sup>
  - Chèque inférieur ou égal à 50,00€ **22,00€ par rejet**
  - Chèque supérieur à 50,00€ **42,00€ par rejet**

### DÉFINITION

**Rejet de chèque** : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte le libellé utilisé est : forfait de chèque rejeté.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **26,00€**
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire **34,50€ par chèque**
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **13,50€**
- Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision **15,60€**

## INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENT ET VIREMENTS

### Rejet de prélèvement

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) **13,50€**
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt)<sup>(2)</sup>
  - Prélèvement inférieur à 20,00€ **Montant de l'opération**
  - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00€ **12,00€ par rejet<sup>(1)</sup>**
 (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : frais rejet prélèvement)

### Rejet de virement

- Frais de lettre d'information préalable pour virement sans provision (maximum 1 par jour) **13,50€**
- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision<sup>(2)</sup> **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision<sup>(2)</sup> **Gratuit**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires absentes / incorrectes) **Gratuit**  
(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : frais rejet virement)
- Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA<sup>(2)</sup>
  - inférieur à 20,00€ **Montant de l'opération**
  - supérieur ou égal à 20,00€ **12,00€<sup>(1)</sup>**
 Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

## INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **52,00€**
- Frais de traitement carte capturée au DAB, en cas d'usage abusif **52,00€**

## PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte<sup>(3)</sup> pour les clients détenteurs de l'OCF **Plafonnement à 16,50€ par mois**
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement<sup>(3)</sup> du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 25,00€ par mois**

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque virement et prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

# DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs **9,90€ par trimestre**

### À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels.

### AUTORISATION DE DÉCOUVERT<sup>(1)</sup>

- **Autorisation de découvert permanente**
  - Intérêts débiteurs au taux **16,00%**  
de (Taux de Référence<sup>(2)</sup> + 8,05%)<sup>(4)</sup>
  - Frais de gestion **Gratuit**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 16,00%, le TAEG<sup>(3)</sup> ressort à 17,35%<sup>(4)</sup>.  
Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- **Autorisation de découvert ponctuelle**
  - Intérêts débiteurs au taux **20,83%**  
de (Taux de Référence<sup>(2)</sup> + 12,88%)<sup>(4)</sup>
  - Frais de gestion **Gratuit**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,50%, le TAEG<sup>(3)</sup> ressort à 20,83%<sup>(4)</sup>.  
Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

### DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

Référez-vous au glossaire sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

### DÉCOUVERT<sup>(5)</sup>

- **Découvert non autorisé**
  - Intérêts débiteurs au taux **20,83%**  
de (Taux de Référence<sup>(2)</sup> + 12,88%)<sup>(4)</sup>
  - Frais de gestion **Gratuit**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,50%, le TAEG<sup>(3)</sup> ressort à 20,83%<sup>(4)</sup>.  
Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

### DÉFINITION : TAEG

Référez-vous au glossaire sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

## CRÉDITS À LA CONSOMMATION<sup>(1)</sup>

- **Crédit renouvelable** – Facélia<sup>(2)(3)</sup> Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement<sup>(4)</sup> qui en fixe les conditions tarifaires

### À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

- **Prêt personnel (dont travaux inférieurs à 75 000€)**
  - Taux débiteur
  - Frais de dossier
  - (en % du montant emprunté)
    - Minimum **70,00€**
    - Maximum **300,00€**

Nous consulter  
1,00% du montant du prêt
- **Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1€ par jour**
  - Frais de dossier

Nous consulter  
**Gratuit**
- **Caution locative**
  - Pour les Jeunes âgés de moins de 28 ans et les Jeunes Actifs

1% maximum  
du montant annuel garanti  
+ frais de dossier de 30€
- **Location avec Option d'Achat**

Nous consulter
- **Prêt Travaux supérieur à 75 000€**
  - frais de dossier proportionnels au montant du prêt **1,00%**
  - minimum **300,00€**
  - maximum **800,00€**
- **Prêt Travaux économie d'énergie**
  - frais de dossier forfaitaire **100,00€**
- **Eco Prêt à taux Zéro (montant maximal de 30 000€ sur 15 ans, sans intérêt ni frais de dossier)**

Nous consulter

## CRÉDITS IMMOBILIERS<sup>(5)</sup>

- **Prêt immobilier**
  - Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1,00%**
  - Pour les prêts d'un montant inférieur à 30 000€, le montant des frais de dossier sera de 300€
- **Prêt Epargne Logement**
  - Frais de dossier **Gratuit**
  - Taux **Nous consulter**
- **Prêt à l'Accession Sociale (PAS)**
  - Frais de dossier maximum **500,00€**
- **Prêt à taux zéro**
  - Frais de dossier **Gratuit**

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(1) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.  
(2) Taux de Référence Banque Populaire du Nord : 7,95% en vigueur au 01/10/2020. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.  
(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.  
(4) Ce taux est écrit trimestriellement en fonction du taux de l'usure. Le taux de référence ainsi que la marge sont susceptibles de variation dont le titulaire est informé préalablement. Le taux de référence est de 7,95% l'an au 01/10/2020.  
(5) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire du Nord.

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire du Nord, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.  
(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation du dossier par BPCE Financement, prêteur.  
(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.  
(4) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.  
(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire du Nord, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

## DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

### GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES<sup>(1)</sup>

#### FRAIS DE GARANTIES

- **Cautions bancaires**
  - commission d'engagement perçue sur le montant de l'engagement **2% par an avec un minimum de 4,70€ par trimestre**
  - établissement d'un acte de caution **À partir de 42,00€**
  - frais de mainlevée standard **16,00€**
  - dénonciation de caution **62,50€**
- **Les garanties**
  - nantissement de produits monétaires **136,00€**
  - nantissement de parts de SCI/SCPI **395,35€**
  - délégation sur produits d'assurance-vie **À partir de 62,50€**
  - mainlevée de garantie **84,00€ par prêt**
  - gage de compte d'instruments financiers **260,10€**
  - attestation de mainlevée de garantie (hors frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles) **62,50€**
  - caution SACCEF (CEGC) **Nous consulter**
  - garantie CASDEN **Nous consulter**
  - PPD (Privilège de Prêteur de Deniers) et hypothèque **Frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles**
  - autres garanties **Nous consulter**

#### AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

- **Autres prestations**
  - duplicata du tableau d'amortissement **21,00€**
  - lettre d'information annuelle aux cautions **22,50€ par acte**
  - décompte de prêt en cours **Gratuit**
  - copie de contrat de prêt, factures **62,50€ par opération**
  - annulation de prêt **104,00€**
  - modification date d'échéance **21,00€ par prêt**
  - modification de compte payeur **42,00€ par prêt**
  - frais d'avenant sur prêt (hors substitution assurance emprunteur) **365,00€ par demande**
    - pour les motifs suivants : modulation de la durée ou désolidarisation ou changement de garantie ou report d'échéance ou franchise.
    - autres motifs **Nous consulter**
  - frais d'attestation ordonnance **10,50€**
  - frais d'attestation sur prêt **21,00€ par attestation**
  - frais de renégociation de prêt immobilier **Nous consulter**
  - simulation de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif **Gratuit**

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire du Nord.

### ASSURANCE

- **Assurance Emprunteur<sup>(2)</sup>** **Nous consulter**  
Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit<sup>(3)</sup>
- **Frais d'étude pour délégation d'assurance** **Gratuit**

(1) Hors cas de défaillance de l'emprunteur.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. La banque peut en faire une condition d'octroi du crédit.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

## ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

#### OUVERTURE/ CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

- Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME) **Gratuit**
- Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA PME) **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif<sup>(1)</sup> **30,00€ par an** (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif **Droits de garde<sup>(2)</sup>** (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)

#### TRANSFERT

- Transfert CEL vers une autre banque **110,00€**
- Transfert PEL vers une autre banque **110,00€**
- Transfert PEP vers une autre banque **minimum de 110,00€**  
**1,50% du capital transféré** maximum de 190,00€
- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque **Dans la limite d'un plafond de 150€**
  - Titres cotés **15,00€ par ligne**
  - Titres non cotés **50,00€ par ligne**
- Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque **110,00€**
  - Frais fixes **110,00€**
  - Frais par ligne
    - Valeurs en dépôt en France **19,80€**
    - Valeurs en dépôt à l'étranger **46,90€**
- Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire **Gratuit**

### ÉPARGNE BANCAIRE

#### RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

SELON PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	1,80€/relevé	Gratuit
Trimestrielle	1,80€/relevé	Gratuit
Semestrielle	Gratuit	Gratuit
Annuelle	Gratuit	Gratuit

#### AUTRES SERVICES

- Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique **8,40€ par an**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Livret Trésor et Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

### COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

#### Droits de Garde (frais de tenue de compte)

	COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE AU DERNIER JOUR DU SEMESTRE			COMMISSION FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)
	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	MAXIMUM DE PERCEPTION	
Parts sociales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Groupe	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Groupe à l'intérieur d'un portefeuille mixte, composé également de valeurs extérieures	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Zone Euronext hors Groupe	0,31%	30,25€	1 000,00€	5,15€
Valeurs hors Zone Euronext				

### DÉFINITION

Les **droits de garde (frais de tenue de compte)** correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

#### Frais de transaction

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Ordre exécuté			
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,54%	1,35%	1,35%
– Commission fixe par transaction	-	3,15€	3,15€
– Minimum de perception	8,40€	15,60€	15,60€
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères | Nous consulter

#### Ordre exécuté avec Service de Règlement différé (SRD)

ORDRE EXÉCUTÉ	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Commission de règlement différé	0,63%	0,63%
Frais de prorogation	0,21%	0,21%
Frais minimum prorogation	15,60€	15,60€

#### Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)<sup>(1)</sup>

- **Souscriptions**
  - Souscription OPC réseau Banque Populaire | Nous consulter
  - Souscription OPC autres établissements | Nous consulter
- **Cessions ou rachats**
  - Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule | **Gratuit**
  - Rachat avant échéance de fonds à formule | Nous consulter
  - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse | Nous consulter

### À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

## PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME PEA PME

### Droits de Garde (frais de tenue de compte)

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS
Frais variables	0,40% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	
Frais fixes par ligne de titre détenus	5,00€	25,00€

### À SAVOIR

Les **droits de garde (frais de tenue de compte)** sont calculés sur la valorisation du portefeuille au dernier jour du semestre. Ils sont prélevés le mois suivant le semestre (ou trimestriellement pour les abonnés LineBourse).

### Frais de transaction (achat ou vente)

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Actions	0,50% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction
Parts de SARL	-	1,20% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) <sup>(1)</sup> réseau Banque Populaire ou autres établissements	Nous consulter		
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères | Nous consulter

### AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique | **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'imprimé fiscal unique | 21,00€
- Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) (1 relevé par an) | 28,00€ par an
- Relevé Patrimonial (4 relevés par an) | 50,00€ par an
- Bilan Patrimonial | Nous consulter
- Relevé ponctuel de portefeuille | **Gratuit**
- Titres non cotés PEA
  - Frais de transaction | 1,20% du montant de la transaction

### AUTRES SERVICES

- **Hisséo** | **Gratuit**
- Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers
- Transactions sur l'or | Nous consulter

### GESTION SOUS MANDAT

- | Nous consulter

### PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales | **Gratuit**

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque Populaire. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

# ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les dispositions contractuelles en vigueur, dans la notice d'information ou les conditions générales du contrat). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire.

## VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ASSUR-BP Santé</b> <sup>(1)</sup> Contrat complémentaire santé</li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Multirisque des Accidents de la Vie</b> <sup>(2)</sup> Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ou pour les clients sociétaires de la Banque Populaire du Nord, 1,2 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...) *</li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurance obsèques</b> <sup>(3)</sup> Solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches. Elle assure notamment aux bénéficiaires de votre choix, le versement d'un capital destiné à financer une partie ou la totalité des frais de vos obsèques.*</li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autonomis</b> <sup>(2)</sup> Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'aidé, et l'aidant</li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurance Famille</b> <sup>(4)</sup> Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie</li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fructi-Budget</b> <sup>(5)</sup> Contrat garantissant le versement d'une rente mensuelle en cas de décès accidentel de l'assuré – montant garanti 1 500€/mois – montant garanti 3 000€/mois</li> </ul>	à partir de 29,50€ par an à partir de 51,00€ par an
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fructi-Facilités</b> <sup>(6)</sup> Contrat versant un capital en fonction de la situation du compte lors du décès du titulaire</li> </ul>	22,20€ par an

## ASSURER VOS BIENS

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurance Auto (commercialisation à compter du 12/11/2020)</b> <sup>(1)</sup></li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurance 2 roues (commercialisation à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2021)</b> <sup>(1)</sup></li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurance Habitation (commercialisation à compter du 12/11/2020)</b> <sup>(1)</sup></li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tranquil'habitat</b> <sup>(7)</sup> Contrat de prestation de services de télésurveillance</li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sécuri High Tech</b> <sup>(5)</sup> Un contrat unique pour protéger la plupart de vos appareils high-tech nomades d'une valeur d'achat unitaire supérieure à 30€ à l'exception des téléphones mobiles) en cas de bris accidentel ou de vol en France comme à l'étranger.* – formule solo – formule famille</li> </ul>	3,10€ par mois 4,10€ par mois

## VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Protection juridique</b> <sup>(1)</sup> Contrat d'assurance vous fournissant les moyens juridiques et financiers nécessaires pour vous aider à trouver une solution amiable à votre litige garanti avec un large champ d'intervention, ou, à défaut, judiciaire. Vous bénéficiez de trois niveaux de prestations : le renseignement par téléphone, l'accompagnement juridique, la prise en charge des frais. Plafond élevé : jusqu'à 100 000€ par litige en France.*</li> </ul>	Nous consulter
---	----------------

## ASSURER VOTRE ÉPARGNE

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dédicace</b> <sup>(3)</sup> Contrat vous permettant de transmettre à vos proches le double de votre épargne placée à la Banque Populaire, en cas de décès accidentel</li> </ul>	à partir de 22,20€ par an
---	---------------------------

## ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus</b> <sup>(3)</sup> ▲ Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable. *</li> </ul>	28,20€ par an
--	---------------

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fructi-Facilités jeunes</b> <sup>(4)</sup></li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fructi-famille</b> <sup>(5)</sup></li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tisséa</b> <sup>(5)</sup></li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ASSUR-BP AUTO</b> <sup>(2)</sup></li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ASSUR-BP MOTO</b> <sup>(2)</sup></li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ASSUR-BP CYCLO</b> <sup>(2)</sup></li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ASSUR-BP Habitat</b> <sup>(2)</sup></li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ASSUR-BP Enfant</b> <sup>(2)(8)</sup></li> </ul>	19,00€ par an <sup>(6)</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ASSUR-BP Horizon</b> <sup>(2)</sup></li> </ul>	À partir de 26,00€ par an <sup>(7)</sup>

\*Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

- (1) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.
- (2) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
- (3) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
- (4) Contrat assuré par BPCE Vie, et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.
- (5) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.
- (6) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
- (7) Tranquil'Habitat est un service réalisé par IMA PROTECT.

\*Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

- (1) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.
- (2) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
- (3) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.
- (4) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
- (5) Contrat assuré par BPCE Vie, et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.
- (6) Tarif pour la rentrée 2020-2021 valable jusqu'au 31/08/2021. Ce tarif est susceptible de varier.
- (7) S'applique pour les contrats avec une date d'effet à compter du 01/06/2020 jusqu'au 31/05/2021. Ce tarif est susceptible de varier.
- (8) Réserve aux détenteurs de contrat ASSUR-BP Habitat.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL

## AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

### FRAIS DE SUCCESSION

• Ouverture du dossier : frais calculés en fonction du montant des avoirs et des typologies de produits détenus au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.	
• Frais de traitement du dossier de succession 1% du montant total des avoirs	Minimum 73,00€ Maximum 572,00€
• Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres)	9,50€
• Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres et notaire	4,25€
• Succession internationale	75,00€
• Évaluation des avoirs du conjoint survivant	Gratuit
• Frais annuels pour dossier non réglé, avec date d'ouverture/date de décès > 1 an	83,50€
• Recyclage en assurance-vie	Gratuit
• Transfert de titres vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit
• Désolidarisation de compte succession	Gratuit

## OPÉRATIONS INTERNATIONALES<sup>(1)</sup>

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

### LES OPÉRATIONS DE CHANGE

• Commande de devises en espèces <sup>(2)</sup> ≥ 100€ < 100€	Cours de change + 0,52% du montant Cours de change + 0,52% du montant + frais fixes de 3,15€
• Vente de devises en espèces <sup>(2)</sup> ≥ 50€ < 50€	Cours de change + 0,52% du montant Cours de change + 0,52% du montant + frais fixes de 3,15€

### À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

• Encaissement de chèques de voyage – En devises • ≥ 50€ • < 50€	Cours de change + 0,52% du montant Cours de change + 0,52% du montant + frais fixes de 3,15€
---	--

### OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE<sup>(1)</sup>

	OPÉRATIONS EN € DANS LA ZONE EEE <sup>(5)</sup>	OPÉRATIONS EN DEVISE <sup>(6)</sup> OPÉRATIONS EN EUROS, HORS ZONE EEE <sup>(5)</sup>
Paiements par cartes bancaires	Gratuit	2,90% <sup>(4)</sup> ▲ du montant de la transaction
Retraits par cartes bancaires (distributeurs)	Gratuit <sup>(7)(8)</sup>	Commission de retrait : 3,15€ ▲ + 3,00% <sup>(4)</sup> du montant du retrait
Retraits par cartes bancaires (guichets bancaires)		Commission de retrait : 5,20€ + 2,90% <sup>(4)</sup> du montant du retrait

### VIREMENTS NON SEPA

#### ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

	• VIREMENTS EN DEVISES DANS L'EEE (+SUISSE) • TOUS VIREMENTS (EUROS OU DEVISES) VERS PAYS HORS EEE
Envoi de virements	Commission de transfert : 0,1% du montant (mini perçu : 18,75€) + frais de virement papier : 7,30€ <sup>(3)</sup> + commission de change si virement émis en devises : 0,05% du montant <sup>(4)</sup> (minimum perçu : 14,05€)
Réception de virements	Commission de rapatriement : 15,70€ + commission de change si virement reçu en devises : 0,05% du montant <sup>(4)</sup> (minimum perçu : 14,05€)

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE<sup>(5)</sup>.

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(3) Frais d'opération gratuits par internet.

(4) Hors taux de change.

(5) Voir détail zone EEE en p.19.

(6) Les opérations par carte bancaire réalisées dans les pays de l'EEE, en Franc Pacifique, en Couronne Suédoise ou en Leu Roumain sont gratuites.

(7) Gratuit avec Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia, Visa Infinite.

(8) Gratuit pour les 2 premiers retraits avec Visa Classic, Visa Classic Facelia, Mastercard, Visa Electron, Carte Visa à contrôle de solde et Budj Visa. À compter du 3e retrait dans le mois, 1,00€ par retrait.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL



## OPÉRATIONS INTERNATIONALES<sup>(1)</sup>

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)



### À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

### AUTRES SERVICES

• BPN'International (pour étudiant et salarié expatrié) Les frais de retraits et de paiements réalisés à l'étranger par carte bancaire sont pris en charge quels que soient le nombre et le montant.	31,00€ par mois
• Achat et vente sur compte devise (+ commission de change)	15,70€
• Avis d'opéré sur rapatriement et virement	2,50€
• Frais acquit SWIFT	6,25€
• Émission de chèque de banque	12,50€
• Chèque import	16,70€
• Frais d'envoi DHL – France	15,65€
– Étranger	36,50€
• Frais de réparation ou de recherche	15,70€
• Gestion de compte en devise	52,00€ par an

## NUMÉROS UTILES

### POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

#### • Pour contacter un conseiller

La ligne directe de votre conseiller est disponible sur vos relevés de compte, dans votre espace Cyberplus, ou sur notre application Banque Populaire.

#### • Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24 h/24 :

– [www.nord.banquepopulaire.fr](http://www.nord.banquepopulaire.fr) rubrique MON COMPTE

– Application Banque Populaire rubrique COMPTES

– Par SMS avec le 6 11 10 (0,37€/SMS) (hors surcoût selon opérateur)

– Par téléphone, **BPN Direct**

Un conseiller est à votre disposition  
du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h15

De France : **0 820 120 120** Service 0,20 € / min + prix appel

De l'étranger : (0033)3 28 36 68 07<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup>Appel non surtaxé - coût selon opérateur mobile

En dehors de ces horaires d'ouverture  
avec **Tonalité Plus** (serveur vocal)

Depuis la France, au : **0 892 890 009** Service 0,30 € / min + prix appel

Depuis l'étranger, au : (0033) 171 08 71 04

#### • Déclarer un sinistre Sécuriplus :

**BPCE Prévoyance** : 01 84 94 00 93

(prix d'un appel local, tarif selon opérateur depuis l'étranger)

du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h

(hors jours fériés ou chômés)

#### • Contestations Opérations Cartes

Du lundi au samedi de 8h à 22h au :

**09 69 36 06 35** Service gratuit + prix appel

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE<sup>(2)</sup>.

(2) Voir détail zone EEE en page 19.

## NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

**Les crédits renouvelables** sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

### **BPCE Financement**

Au capital de 73 801 950 euros  
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13  
439 869 587 RCS PARIS  
Adresse : 89 quai Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13.

**La Location avec Option d'Achat** est un produit de :  
Capitole Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease :

### **BPCE LEASE**

Société anonyme au capital de 354 096 074 euros  
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13  
379 155 369 RCS de Paris.

### **BPCE Prévoyance**

SA au capital social de 13 042 257,50 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris  
352 259 717 RCS PARIS.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

### **BPCE Vie**

SA au capital social de 161 469 776,00 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris  
349 004 341 RCS PARIS.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

### **IMA ASSURANCES**

Société anonyme au capital social de 7 000 000 € entièrement libéré  
Entreprise régie par le Code des assurances –  
481 511 632 RCS Niort tel : +33 5 49 75 75 75  
Siège social : 118, avenue de Paris, CS 40000 - 79033 Niort Cedex 9

### **CNP ASSURANCES**

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,  
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris  
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

### **BPCE Assurances**

SA au capital de 61 996 212 euros.  
Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,  
immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

### **BPCE IARD**

SA à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.  
401 380 472 RCS NIORT  
Siège Social : Chaban, 79180 CHAURAY  
Adresse : Route de Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

### **COVÉA PROTECTION JURIDIQUE**

Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans cedex 2  
Société anonyme au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé  
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS  
Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z.

### **IMA PROTECT**

une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance),  
Siège social : 10 rue Henri Picherit - BP 52347 - 44323 Nantes cedex 3 -  
S.A.S.U. au capital de 1 300 000€ - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations  
CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et  
AUT-049-2116-06-14-20170357207.  
L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance  
publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification  
APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.  
Certification délivrée par le CNPP – www.cnpp.com.

## RÉSOLUDRE UN LITIGE

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. **Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.**
2. **Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Relation Clients de votre banque :**  
**par courrier :**  
BANQUE POPULAIRE DU NORD  
Service Relation Clients - BP 349 - 59 020 Lille Cedex  
**par mail :** qualite@nord.banquepopulaire.fr  
**par téléphone :** **0 800 007 800** 

Nous nous engageons à vous répondre sous 8 jours ouvrés (à compter de la date de réception de votre réclamation). Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois. Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

### 3. **Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige**

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du service relations client, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation\*** de la Banque Populaire pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

Par internet	Par courrier
<a href="https://www.mediateur-fnbp.fr/">https://www.mediateur-fnbp.fr/</a>	Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 76/78 avenue de France 75204 Paris cedex 13

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

Par internet	Par courrier
<a href="http://www.amf-france.org">http://www.amf-france.org</a>	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
<a href="https://www.mediation-assurance.org">https://www.mediation-assurance.org</a>	La Médiation de l'Assurance TSA 501 10 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

• **Zone EEE (Espace Economique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne<sup>(1)</sup> cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

(1) Des négociations sont en cours entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le cadre du BREXIT. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, selon la nature de l'accord conclu, les conditions d'accomplissement des opérations avec le Royaume-Uni pourront être modifiées.

• **Zone SEPA (Single Euro Payments Area)** : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

• **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller  
[www.nord.banquepopulaire.fr](http://www.nord.banquepopulaire.fr)

\* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : [www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso)

Banque Populaire du Nord - 847 avenue de la République - 59700 Marcq-en-Barœul - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - 457 506 566 RCS Lille métropole TVA FR 71 457 506 566 - Inscrite à l'ORIAS sous le n°07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance - Document non contractuel - Mai 2021.